



**TARN-ET-GARONNE**  
LE DÉPARTEMENT.fr

**Territoires**

**Musée des Arts de la Table - Abbaye de Belleperche**

Dossier suivi par Jean-Michel Garric

05 63 95 62 75

abbaye.belleperche@ledepartement82.fr

N° 2021 - 1457

## ARRÊTÉ PORTANT ACCEPTATION DE DON

### LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 3221-10,

Considérant l'intention de don par M. Francis SOHIER, en date du 29 juillet 2021,

ARRÊTE

Article 1

Le don consenti au Département de Tarn-et-Garonne par M. Francis SOHIER, route de Lectoure, 82140 Auvillar, constitué d'une partie de service à thé et à café en porcelaine peinte et dorée du XIX<sup>e</sup> siècle, pour affectation au musée des Arts de la Table sous condition de perpétuelle demeure, est accepté.

Le transfert de propriété sera effectif au jour de la signature du présent arrêté.

Article 2

Le présent arrêté fera l'objet d'une publication au Recueil des Actes administratifs départementaux, et ampliation sera notifiée au donateur.

Fait à Montauban, le **- 4 AOUT 2021**

  
Président